Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_31-DE

Feuillet 2026-191

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2026
Délibération n° 202609-3.1

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h30, s'est terminée à 21h46.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	LINTANF Maël
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE FOUESNANT-LES GLENAN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS

Le Conseil municipal,

Vu le projet de convention à intervenir entre la commune de Fouesnant-les Glénan et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), joint à la délibération, concernant la mise en œuvre de sites de compostage collectifs,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la mise en œuvre de sites de compostage collectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_31-DE

- Autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de site de compostage collectifs entre la commune de Fouesnant-les Glénan et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF),

- Désigne Madame Laure Carmaro comme étant référente pour représenter la commune de Fouesnant-les Glénan.

Fouesnant, le 29 septembre 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN